



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E171058

VALABLE JUSQU'AU 05/12/2024

ÉDITÉ LE 31/08/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2016
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 30/10/2019
3 000

Raison sociale : TISON CONSTRUCTION
Sigle : TISON CONSTRUCTION
2 RUE DE LA TARGETTE
59296 AVESNES LE SEC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VALENCIENNES

Téléphone : 07 86 72 28 67
Portable :

Fax :

Siret : 820 451 441 00019

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
BPCE IARD 159839513 G 001

Site Internet : www.tisonconstruction.com/
E-mail : frederictison@orange.fr

Responsabilité légale :
TISON FREDERIC PRÉSIDENT / TISON FREDERIC PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :
BPCE IARD 159839513 G 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 13 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	02/02/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
☐ Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	09/11/2022
☐ Fenêtres de toit	02/02/2022
☐ Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	02/02/2022
☐ Isolation des murs par l'extérieur	02/02/2022
☐ Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	02/02/2022
☐ Isolation des combles perdus	02/02/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENTEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.